



SERVICE SECURITE URBAINE ML

Le Maire de Louviers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, signalisation de prescription – arrêté du 07 juin 1977 modifié et septième partie, marques sur chaussées - arrêté du 16 février 1988 modifié

CONSIDERANT la demande du Service Festivités, pour fluidifier la circulation dans la Sente de la Plaquette, pendant le stationnement des forains, qui participent à la foire Saint Michel du vendredi 03 octobre 2025 au dimanche 05 octobre 2025, dans l'enceinte du stade Annette Sergent.

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer la sécurité des riverains et fluidifier la circulation en réglementant la circulation des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Du lundi 22 septembre 2025 à partir de 14h00 au mardi 12 octobre 2025, selon les besoins de la manifestation, la circulation de tout véhicule se fera en sens unique sente de la Plaquette à Louviers dans le sens rue Dutens – Route de Pacy.

Selon les besoins, le stationnement de tout véhicule pourra être interdit dans cette voie ou sur une portion de cette voie.

Une déviation sera mise en place par la route de Pacy et la rue Dutens.

ARTICLE 2 - Pour porter ces prescriptions et interdictions à la connaissance des usagers, la signalisation réglementaire sera implantée par les Services Techniques de la ville de Louviers.

ARTICLE 3 - Toutes les dispositions, posées par des arrêtés antérieurs et qui sont contraires aux prescriptions du présent arrêté, sont annulées.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la ville de Louviers.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera exécuté par la Police d'État sous la responsabilité de Madame le Commissaire de Police et par la Police Municipale sous l'autorité du Maire.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame le Commissaire de Police de Louviers et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, un exemplaire étant conservé à la Mairie de Louviers.

Certifié exécutoire
Par affichage, le

25 JUL. 2025

Fait à Louviers, le **25 JUL. 2025**

Pour le Maire,
Et par délégation
Jean Pierre DUVERE
Adjoint au Maire

